

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'OXYGENE 74**  
**du vendredi 19 juin 2015**  
**Salle Marius Jolivet, Collonges-Sous-Salève**

**Ordre du jour**

1. Accueil des participants
2. Approbation du Procès-Verbal des Assemblées Générales du 15.11.2013 et du 15.05.2015
3. Rapport d'activité (président, trésorier, animateurs)
4. Rapport financier et prévision budgétaire
5. Recrutement des bénévoles pour l'animation, l'administration et les permanences
6. Formation des animateurs
7. Questions diverses

**1. Présents**

Christian NOELTING, Delphine PASTRE, Georges FLEURY, Javier RODRIGUEZ, Jean-Michel DOUCHANT, Léa KELLNER, Monique COLIN, Pierre VERNIER, Raymond MEICHTRY.

**Remarques liminaires**

Valérie M. est garante du déroulement en temps et de l'ordre du jour de la séance.  
Léa K. écrit le P.V.

**2. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 15.11.2013 et du 15.05.2015**

Lecture du Procès-Verbal (PV) de l'Assemblée Générale (AG) du 15 mai 2015, reconduite ce jour en raison du manque de quorum pour la validation des votes prévus. Elle continue par la lecture des notes modificatrices du PV du 15 mai dernier, rédigées par Georges F. (annexées au présent PV).

Les derniers PV sont approuvés par l'AG.

Par ailleurs, les présents à une séance de l'association doivent avoir reçu son PV dans un délai d'une ou deux semaines et s'ils ont des modifications à proposer, elles doivent être remises à l'auteur du PV dans le même délai. Au-delà, tout commentaire sera intégré à l'approbation du PV, figurant dans l'ordre du jour de la séance suivante.

**3. Rapport d'activité**

Un grand nombre de randonnées ont été réalisées cette dernière année. Georges F. cite notamment les rando-douces de Pierre V. Ce dernier explique qu'elles ont lieu le mercredi et qu'il les anime en alternance avec Georges F. Il souhaite continuer à développer ce projet qui correspond à la demande d'un certain public et permet de lui faire connaître l'association.

Delphine P. intervient à sa suite pour faire part de l'incident qui a marqué sa randonnée au Parmelan.

Il s'en est suivi un débat sur les conflits personnels, le brevet de randonnée de la FFRP et les rôles des uns et des autres, des règles explicites et implicites.

**4. Rapport financier et bilan budgétaire**

a) Lecture du bilan financier par Jean-Michel DOUCHANT. S'en suivent les explications sur les différents postes et les réponses aux questions par Monique, son auteure.

## **b) Le prêt**

L'assemblée décide que le prêt devra être retiré du compte bancaire d'Oxygène74 au 1<sup>er</sup> août 2015. Cela pour permettre son organisation à la trésorerie.

## **c) La trésorerie**

Monique C. a démissionné par écrit de son poste de trésorière. Elle restera cependant adjointe de Pierre V. qui s'est proposé de la remplacer, et se forme à la tâche depuis plusieurs mois déjà. Il est plébiscité avec succès.

## **5. Recrutement des bénévoles pour l'animation, l'administration et les permanences**

a) En vue du recrutement des bénévoles, Georges F. a élaboré un questionnaire. L'AG lui demande d'élaborer un récapitulatif des postes à pourvoir, ainsi que leur cahier des charges succincts, à disposer sur le site de l'association. Georges précise que le questionnaire en ligne, en fait déjà état. Il n'en demeure pas moins qu'un cahier des charges serait un outil utile, voire indispensable pour le bénévole.

b) Georges F. note que Valérie M. s'occupera des adhésions et des licences dès le début du mois de septembre prochain. Elle a déjà entrepris sa formation à cet effet.

c) Jean-Claude D. pose la question de la succession de la présidence de l'association au cas où Georges F. serait dans l'impossibilité de la poursuivre. Ce dernier déclare que toute personne dotée de bonne volonté pourrait le remplacer.

## **6. Formation des animateurs**

Les problèmes rencontrés dernièrement, suite à la formation d'un animateur, sont brièvement résumés. Afin de les éviter désormais, il est judicieux de ne plus laisser la seule appréciation de la présentation d'un aspirant à la formation à l'animation de la FFRP à Georges F. Il est indiqué que ce futur animateur breveté soit apprécié sur le terrain pendant une année au moins et de manière soutenue, soit dit en randonnées, par les animateurs habituels, à tour de rôle. Il s'agira de prévoir des randonnées co-animées par un animateur habituel et l'aspirant à la formation FFRP. La prise en charge financière de la formation des animateurs devant être débattue par le comité administratif d'Oxygène 74 et en fonction de la trésorerie de l'association.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'il existe une hiérarchie des responsabilités au sein des associations affiliées à la FFRP. En cas d'incident ou d'accident, dans un groupe en randonnée, ce sont les personnes présentes qui ont obtenu le brevet de randonnée pédestre qui sont considérées responsables du point de vue de la sécurité, puis le président qui a donné son accord et enfin l'animateur de la balade s'il n'a pas encore de brevet.

## **7. Questions diverses**

### **a) L'ARVA**

Toujours sur le thème de la sécurité et de la responsabilité, la question de l'Arva, la pelle et la sonde, est encore une fois évoquée. Certains animateurs n'utilisent pas ce matériel lors de leurs sorties en milieu enneigé, d'autres parfois seulement, d'autres encore pensent qu'il est absolument indispensable. Le milieu enneigé étant lui-même diversifié, de la plaine enneigée aux pentes exposées aux glissements, de la glace particulièrement solide, à la poudreuse complètement instable, des premières neiges, aux neiges printanières. Si tout le monde

s'accorde qu'il faut se former à cet outil, tout le monde n'est pas prêt à faire cet effort. Quelqu'un objecte que le matériel est coûteux et qu'il y a risque de perte d'un certain nombre de membre s'il est rendu obligatoire. Quelqu'un d'autre souligne qu'il existe des parcours balisés sans risque d'avalanche pour ceux qui voudraient sortir sans Arva...

Christian N. propose de soumettre l'obligation du port de l'Arva pour tous les participants aux randonnées en milieu enneigé, au vote séance tenante. Georges F. précise que bien que d'accord sur le port de l'Arva, le sujet n'est pas à l'ordre du jour, le vote ne sera que de principe, la prochaine AG pourra le dissoudre. Il note encore que l'obligation oui, mais sous réserve de formation à l'utilisation du matériel, qu'il est engagé à organiser. Le vote a lieu selon les résultats suivants : 6 votants sont contre le port obligatoire de l' Arva, de la sonde et de la pelle, 15 votants sont pour.

#### **b) Objectifs de l'association**

Lors de la dernière AG, Léa K. a proposé que l'association réfléchisse à ce qu'elle souhaite développer comme projets pour parvenir à quels résultats (par exemple : Augmenter le nombre d'adhérents ou de participants occasionnels. Cadrer davantage ses animateurs en terme de sécurité. Augmenter le nombre de sorties, etc. Cela en vue de quels objectifs au juste ? ). Les personnes présentes relèvent que dans l'ensemble, elles sont satisfaites des prestations de l'association et trouvent qu'elle répond parfaitement à leur attente. Cependant, il serait possible de questionner les adhérents sur l'amélioration du fonctionnement de leur association à travers un questionnaire en ligne. Ce thème de discussion pourrait également être noté à l'ordre du jour de la prochaine AG.

#### **c) PV et convocation aux AG**

Le PV devrait être remis aux personnes présentes à l'AG et au CA dans un délai d'une semaine. À leur tour, elles doivent retourner ce PV avec leur correction dans le même délai. Le PV corrigé doit être consigné et distribué par Javier R. Ce dernier s'engage à l'envoyer avec la convocation par mail aux prochaines AG.

Christian N. propose, avec l'assentiment des présents, que les convocations aux AG doivent être annoncées aux membres d'Oxygène74 et aux sympathisants, au moins 15 jours avant sa tenue.

#### **d) Procurations**

Valérie M., relève que les procurations ne devraient être valables que si elles contiennent des consignes de vote explicitement formulées et non laissées à l'appréciation de ceux à qui elles sont confiées.

La séance est levée et suivie d'une collation amicale.

**Fait à Monnetier, le 11 juillet 2015  
par Léa KELLNER**

(version publique)